



## **Point presse sur la santé sexuelle au cours des 2 premières semaines de confinement : focus sur l'avortement et la contraception par le Planning Familial**

Nous basons notre argumentaire sur l'analyse des données du numéro vert national « sexualités, contraception, IVG » porté par le Planning Familial et sur les remontées d'informations de nos Associations départementales qui continuent à être actives sur tout le territoire que ce soit lors de permanences physiques ou téléphoniques.

Le numéro national anonyme et gratuit, le 0800 08 11 11, reçoit les demandes d'écoute, d'information et d'orientation de tout le territoire : il favorise un accès égal de toutes et tous à une information claire et exacte grâce à une écoute sans jugement sur les questions liées aux sexualités, à la contraception, à l'IVG, aux IST et de lutte contre les violences.

Il est ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h en métropole, du lundi au vendredi de 9h à 17h dans les Antilles et de 8h à 18h dans l'Océan Indien.

Les écoutant.e.s remplissent pour chaque entretien téléphonique un formulaire informatisé appelé « fiche d'appel » : cela permet de disposer de données statistiques notamment sur les difficultés exprimées par les appelant.e.s concernant : des dysfonctionnements ou de non-respect de la loi dans la prise en charge des personnes souhaitant réaliser une IVG ou se faire délivrer/poser une contraception, un accueil IVG culpabilisant et/ou jugeant, une désinformation par un.e professionnel.le ou un.e personne anti-IVG, une situation de violences conjugales ou familiales, une situation de dépassement des délais légaux français pour la réalisation d'une IVG entraînant un avortement à l'étranger.

Nous avons réagi très vite à l'annonce du confinement :

- Nous avons travaillé main dans la main avec les associations de santé, les praticiens de l'IVG pour analyser la situation, et nous avons participé à la rédaction de la pétition suivante :  
[https://www.change.org/p/gouvernement-responsables-politiques-assemblée-nationale-sénat-covid-19-les-avortements-ne-peuvent-attendre-pour-une-loi-d-urgence?recruiter=28301192&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_campaign=psf\\_combo\\_share\\_initial&utm\\_medium=whatsapp&utm\\_content=wa\\_sharecopy\\_21049489\\_fr-FR%3Av2&recruited\\_by\\_id=ab010680-dd5f-012f-539f-4040af38c10c](https://www.change.org/p/gouvernement-responsables-politiques-assemblée-nationale-sénat-covid-19-les-avortements-ne-peuvent-attendre-pour-une-loi-d-urgence?recruiter=28301192&utm_source=share_petition&utm_campaign=psf_combo_share_initial&utm_medium=whatsapp&utm_content=wa_sharecopy_21049489_fr-FR%3Av2&recruited_by_id=ab010680-dd5f-012f-539f-4040af38c10c)
- Nous avons interpellé les politiques avec l'envoi de plusieurs courriels et courriers aux ministères de la santé, au secrétariat d'Etat aux droits des femmes et au ministère de l'intérieur sur le maintien des droits et à l'accès à la santé sexuelle et reproductive (voir les courriers à Olivier Véran et celui à Christophe Castaner en PJ). Deux courriers sont également en préparation pour le Ministère des Outre-Mer et de l'Education Nationale

- Nous avons créé des outils spécifiques pour le numéro vert avec un annuaire national qui référençaient les structures qui se maintiennent pour pratiquer les IVG, ou délivrer la contraception, cela nous permet de pouvoir orienter de manière plus efficace les appelantes et éviter au maximum des déplacements inutiles.
- Nous avons écrit des lettres d'informations internes pour aider à l'information des appelant.e.s dans ce contexte si particulier.

En 15 jours, depuis le 16 mars 2020, les écoutant.e.s ont rempli 1444 fiches d'appel contre 952 durant la même quinzaine de 2019 : ce qui équivaut à une augmentation de 51% des appels. Ce que l'on peut analyser des fiches d'appel et des divers constats que nous avons eus avec nos partenaires :

Les femmes ont toujours le même besoin d'avorter (65% des appels passés lors des deux premières semaines de confinement concernent l'IVG), elles appellent plus mais se déplacent moins. C'est le constat que font les praticiens de l'avortement : les femmes viennent moins avorter qu'en période avant confinement.

#### **Lors de l'analyse des appels, plusieurs raisons sont ressorties :**

- **La peur de sortir – l'angoisse due la crise :**

- Peur de ne pas pouvoir trouver de prise en charge pour une IVG, une contraception, un rdv gynéco dans ce contexte de pandémie ; d'autant que circulent sur Internet que l'IVG n'est plus possible et que le mot d'ordre est « Restez chez vous ».
- Peur de circuler et d'être contrôlée ; peur de devoir justifier son déplacement auprès de la police alors que beaucoup de rendez-vous médicaux « non urgent » ont été annulés.
- Peur de prendre les transports en commun : ces derniers sont moins fréquents et il y a un risque accru de contaminer les autres ou se faire contaminer, les femmes recherchent des structures à proximité de chez elle mais elles ne sont pas forcément ouvertes.
- Peur de contracter le Covid 19 ou de le propager en se déplaçant pour les RDV médicaux.
- Sentiment de solitude aggravé : les femmes sont parfois confinée seule et ne peuvent partager leurs angoisses ou leurs doutes, les grossesses non-désirées étant plus pesantes pendant le confinement.
- Impossibilité de téléphoner devant les personnes avec qui elles sont en confinement et doivent attendre un moment où elles sortent pour pouvoir nous appeler, ce qui augmente sensiblement le stress. Elles appellent parfois avant même d'avoir eu la possibilité de faire un test de grossesse.

- **La culpabilité de faire un avortement en ces temps de crise :**

Beaucoup de femmes, en temps normal, culpabilisent de réaliser un avortement. Ce sentiment est décuplé en période de crise car les femmes s'en veulent d'occuper les soignant.es pour ça » alors que la crise est grave. Elles s'en veulent de discuter de cela même au téléphone « je suis désolée de vous embêter avec mes problèmes ». Cette culpabilité est renforcée par certains propos de professionnels : une femme qui découvrait sa grossesse et qui demandait des informations sur l'IVG s'est vue rétorquée « nous n'avons pas le temps, nous avons plus urgent à traiter. »

Cette crise amène les femmes à repenser leurs choix sous un autre angle : vais-je vraiment réaliser un avortement alors que personne ne sort ? Que les soignants s'occupent des malades du covid 19 ? Ces réactions illustrent bien le fait qu'elle se rendent responsables de leurs grossesses alors que la plupart des grossesses non désirées arrivent le plus souvent sous contraceptif...

Le numéro vert géré par les mouvements anti-choix a encore plus de conséquences sur la culpabilisation des femmes dans le contexte actuel.

- **Les difficultés pour les mineures et pour les personnes souhaitant la confidentialité :**

- La confidentialité est impossible à maintenir : peur de devoir justifier les déplacements auprès des parents, du mari ou de la structure d'hébergement,
- L'IVG médicamenteuse est souvent impossible au domicile des parents si ceux-ci ne doivent pas être au courant,
- La peur de se faire contrôler par les services de police,
- Le manque d'argent pour réaliser un test de grossesse et le fait qu'il n'y ait pas de structure ouverte à proximité,
- L'absence de CeGIDD ouvert à proximité du lieu de vie d'un.e mineur.e qui observe des symptômes. La difficulté à se déplacer sans en parler à ses parents.

- **Les délais d'accès à l'IVG allongés et des difficultés de prise en charge :**

- Certaines structures sont injoignables ou fermées (CPEF, PF, hôpitaux, CPAM...),
- Les rendez-vous pour des IVG sont parfois annulés et on note un manque de place pour les IVG dans certaines structures,
- Le refus de prise en charge notamment pour celles qui ont des symptômes Covid 19 : vont-elles devoir garder une grossesse non désirée ?
- L'orientation unique vers le Numéro Vert par certains hôpitaux, professionnel.le.s et services de santé qui proposent habituellement l'IVG
- Un refus du choix de la méthode car les blocs sont occupés dans le cadre de la crise et la priorité est donnée à l'IVG par médicaments
- A ceci s'ajoute, une nouvelle circulaire\* passée inaperçue auprès des médecins et qui modifie légèrement les tarifs de l'IVG médicamenteuse, si les logiciels médicaux n'ont pas été mis à jour, depuis le 11 mars certains remboursements d'IVG médicamenteuse sont bloqués. Les soignants doivent faire des feuilles de soins papiers et ils ne sont pas tous avertis. Verbatim d'un médecin qui nous a appelé : *"Cela ne nous incite pas à faire des IVG et à utiliser le tiers payant, si en plus, on n'est pas remboursé, moi j'arrête !"*

\*décembre 2019 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039626248&categorieLien=id>

- **Pour les femmes en délais dépassés en France qui veulent réaliser une IVG à l'étranger :**

- Les conditions de passages des frontières sont renforcées et parfois très difficiles (stress additionnel, peur des contrôles et du refus de passage),
- Certaines cliniques à l'étranger ont arrêté de faire les avortements au-delà du premier trimestre ou réduits le nombre de créneaux,
- Plus de possibilité d'IVG aux Etats-Unis car les frontières sont fermées,
- Difficultés pour réunir la somme nécessaire à l'intervention, renforcées par le confinement (impossible de voir du monde pour les prêts d'argent, de travailler...),
- Difficultés pour imprimer l'attestation de déplacement dérogatoire et le justificatif de RDV de la clinique

- **Les conséquences du confinement seront nombreuses et on peut déjà en citer quelques-uns :**

- L'augmentation des risques pour la santé par l'automédication : Verbatim d'un appelant : « Elle a déjà fait un avortement, il lui reste des médicaments d'IVG, elle peut les prendre? »
- Traumatismes ou isolement dû au fait que le compagnon, la famille, ou les amis ne peuvent pas se déplacer pour soutenir une femme qui fait une IVG à domicile (ni pour un accouchement à l'hôpital d'ailleurs)
- Les situations de confinement entraînent une augmentation des violences intrafamiliales ou conjugales, complexifient les situations des femmes, des enfants et de leur prise en charge.
- Les personnes en situation de vulnérabilité (mineur.es, violences, handicap) se retrouvent en difficultés renforcées voire en impossibilité d'accès à leurs droits/choix.
- Des femmes vont attendre la fin du confinement pour demander une IVG ou même un test de grossesse au risque d'avoir dépassé les délais pour la réaliser en France.
- L'augmentation des grossesses non désirées par l'impossibilité d'accéder à un moyen de contraception.
- La situation anxiogène due à la crise et les conséquences économiques qu'elle entraîne questionne aussi les femmes et les couples sur la poursuite d'une grossesse et le désir d'enfant : on entend « je ne veux pas faire d'enfant dans ce contexte », « Je ne pense pas pouvoir garder la grossesse sachant que je ne sais pas si je vais garder mon emploi » ...

Ce constat nous rappelle **qu'imposer une grossesse non désirée à une femme est une violence !** Le confinement n'est pas le seul fautif : les mouvements conservateurs intégristes anti-choix sont également très actifs en ce temps de confinement au travers de leurs sites et numéro vert anti IVG. Ils diffusent actuellement des informations et des messages qui entravent fortement les droits des femmes. L'idée qu'il n'est plus possible d'avorter aujourd'hui en France et à l'étranger circule beaucoup sur les réseaux sociaux.

Nous demandons à ce que les sites internet qui diffusent des informations fiables soient en tête des recherches internet (amélioration du référencement du numéro vert et du site IVG.gouv notamment) et que l'Etat rappelle que l'entrave à l'IVG sur internet est un délit. Nous demandons que le gouvernement fasse une communication à destination des femmes pour dire que l'IVG est un soin urgent et que les femmes peuvent sortir de chez elle pour faire une IVG si elles le décident.

**La loi n'a pas changé avec le coronavirus : les femmes sont toujours légitimes à exercer leur droit, c'est-à-dire concrètement à se déplacer dans le cadre de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant : « consultations et soins ne pouvant être assurés à distance, et ne pouvant être différés », car l'IVG est un soin urgent.**

Le gouvernement s'est octroyé dans les dernières semaines le pouvoir de légiférer par ordonnance (modification du droit du travail...), dans cette situation il peut également le faire pour aider les femmes, en décidant de mettre en place les actions suivantes :

- **L'information/ la mise en place d'une campagne sur l'accès à l'IVG soin d'urgence, auprès du grand public et des structures qui assurent les IVG,**
- **La généralisation des tests de grossesse à 1 euro en pharmacie comme dans les supermarchés**
- **La garantie du passage des frontières pour les femmes qui vont avorter à l'étranger (cf. courrier à l'attention de M le Ministre de l'intérieur))**
- **La suppression du délai de réflexion de 48 heures et des 2 consultations obligatoires au profit d'une unique consultation, pour les mineures**
- **Une information sur le changement de la tarification de l'IVG en ville (date du 11 mars) via notamment les ARS, les unions régionales des professionnel.le.s de santé, l'ordre des médecins et des sages-femmes... si cela n'a pas déjà été fait**
- **Le rappel du délit d'entrave sur internet et la verbalisation des personnes ou des structures qui ne le respectent pas**
- **La mise à disposition de matériel (masques, solutions hydro alcooliques...) pour tous les centres de planification et de santé qui continuent de fonctionner ou qui souhaiteraient fonctionner à nouveau**
- **La possibilité de faire une IVG médicamenteuse jusqu'à 7 semaines de grossesse à domicile**
- **L'allongement des délais pour l'accès à l'IVG en France à 14 semaines de grossesse (contre 12 aujourd'hui)**
- **L'assouplissement des conditions d'accès à l'IMG**